



## REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE DES GOLFS DE LACANAU

*Ce règlement a pour objet de fixer les modalités d'intégration et de fonctionnement de l'Ecole des Golfs pour la saison 2017/2018.  
Il a fait l'objet d'une validation par les membres de la Commission Sportive de l'ASGL en date du 6 Décembre 2017.*

### **Préambule :**

L'Ecole des Golfs de Lacanau a signé la Charte de la FFG afin de garantir le respect des règles et la qualité de l'enseignement, elle a également obtenu :

**pour l'année 2018 la reconduction du Label Sportif FFG (depuis 2016) .**

Sous la responsabilité de l'ASGL elle est financée majoritairement par l'Association Sportive et pour partie par les parents, les Directions des Golfs consentent en outre des efforts financiers en terme de coûts de l'enseignement et de gratuité d'accès aux parcours pour les enfants (cf chap IV)

L'enseignement est assuré sur deux sites : le Baganais(enseignant UCPA) et l'Ardilouse (enseignant UGolf)

L'Ecole des Golfs de Lacanau est ouverte aux jeunes de 4 à 17 ans dans l'année en cours .

### **I - Objectifs de l'Ecole des Golfs de Lacanau**

L'ASGL a fait de l'Ecole des Golfs son objectif prioritaire pour les années 2016 et 2017et 2018.

Nous considérons que **le développement de l'Ecole des Golfs fait partie intégrante de notre Projet Sportif**,la promotion des jeunes étant capitale pour notre Club et pour son avenir.

L'Ecole des Golfs telle que nous la concevons n'est pas une structure dispensant des cours collectifs sans objectifs de progression.

Nous voulons que notre Ecole des Golfs soit au contraire une structure dans laquelle se trouve :

**-Un programme pédagogique**

**-Un suivi des jeunes**

**-Un accompagnement dans les Compétitions**

Il s'agira d'inculquer aux jeunes les valeurs véhiculées par le Golf :

**RESPECT**

**HONNETETE**

**PATIENCE**

**PERSEVERANCE**

Pour tous les jeunes inscrits à l'Ecole des Golfs :

- L'adhésion à l'ASGL est obligatoire;
- La licence de la FFG est obligatoire
- Le certificat médical est obligatoire
- Les modalités d'inscription et les tarifs sont décrits dans les supports y afférent.

### **II - Les activités et leurs conditions de pratique :**

- Le tarif des différentes activités proposées font l'objet d'une information sous forme de brochure remise aux parents en début de saison.

- La composition des groupes est affichée sur les tableaux de l'Ecole de Golf, ainsi que le programme pédagogique, les animations et évaluations proposées et le planning des séances. Cela étant les programmes peuvent faire l'objet d'aménagements en cours d'année si les circonstances l'exigent.

### **III - Règles de bonne conduite applicables :**

#### **- Aux Enfants :**

- Une présence régulière aux cours est demandée tout au long de l'année. En cas d'absence l'enseignant et/ou le responsable de l'Ecole de Golf doit être prévenu.
- La ponctualité ainsi qu'un comportement de politesse élémentaire est demandé. ex : salut à l'arrivée et au départ
- Respecter son professeur, le responsable de l'Ecole de Golf et les autres bénévoles ainsi que les installations mises à disposition.
- Les mobiles sont interdits pendant les cours et sur le parcours.
- Il est interdit de fumer durant les cours.
- La tenue des jeunes élèves doit être correcte et adaptée à la pratique du golf (cf : Règlement Intérieur des Golfs)
- Lors des compétitions fédérales le port de la tenue du Club fournie par l'ASGL est **obligatoire**.
- Lorsqu'un élève est sélectionné pour une compétition individuelle ou en équipe, il représente le Golf International de Lacanau dans sa tenue, son comportement sur ou hors du parcours et doit faire preuve d'esprit sportif en acceptant les décisions de son capitaine.

#### **- Aux Parents**

- Les parents doivent en toutes circonstances adopter un comportement de réserve à l'égard des Instances Sportives du Club et des autres parents.
- Toute démarche ou réclamation sportive concernant leur enfant doit faire l'objet d'une **intervention exclusivement auprès de l'Instance Sportive du Club** (Président de la Commission Sportive de l'ASGL) qui instruira si besoin le dossier auprès des Instances officielles (CD33, Ligue, FFG)
- Toute démarche ou intervention écrite ou orale susceptible de nuire à l'image ou à l'intégrité de l'ASGL (organisation, décisions, actions des bénévoles...) entrerait dans le cadre des conditions d'exclusion (cf Chap VII)

### **IV - Parcours, practice, matériel et locaux :**

- Les jeunes de l'EDG peuvent accéder gratuitement aux parcours sous certaines conditions : ARDILOUSE : accès toute l'année hors périodes de forte fréquentation (jours fériés en mai) et vacances (juillet Août)
- BAGANAIS : dès le drapeau vert. MEJANNE : carte verte minimum (équivalence drapeau jaune) hors vacances en juillet /août pour ces deux sites.

1 - **Réserver un départ** auprès des secrétariats (les plus jeunes (-10 ans doivent être accompagnés d'un adulte qui devra acquitter un droit de jeu si il désire jouer avec le jeune)

2 - **Appliquer strictement les consignes** de l'enseignant ou du responsable de l'Ecole des Golfs quant au respect de l'étiquette et surtout du rythme de jeu.

-Les jeunes de l'Ecole des Golfs ont un libre accès au practice en utilisant les cartes prévues à cet effet (tarif réduit en tant que membres de l'ASGL). Le ramassage de balles de practice et la conservation de balles dans les sacs est strictement interdit et passible de sanction.

-Les matériels pédagogiques (clubs etc..) prêtés gracieusement doivent être restitués en leur état d'origine : le matériel détérioré peut être remplacé ou réparé aux frais des parents.

### **V - Sélection et déplacements des jeunes pour les compétitions fédérales :**

-La sélection des joueurs constituant une équipe représentant le Club s'opère entre le capitaine des Jeunes et les autres intervenants :

1 -**Les enseignants** qui en regard de l'état de forme du joueur et son comportement proposent ou non sa sélection.

2 -**Le capitaine de l'Equipe 1** peut donner également un avis pour les Jeunes participant aux rassemblements de son équipe.

3 -**Le capitaine des Jeunes** informe ensuite les parents de sa décision finale concernant la sélection des joueurs et établit sa feuille de matches.

-Le déplacement en équipe (Championnat de France U16) des jeunes s'opère par l'intermédiaire du Capitaine des jeunes et des Délégués Sportifs -ces déplacements sont couverts par les assurances individuelles du propriétaire du véhicule- Lors de cette compétition des règles spécifiques seront édictées par la Commission Sportive afin de préserver l'intégrité de l'Equipe.

## **VI - Les personnes bénévoles :**

Diverses personnes interviennent bénévolement dans le fonctionnement de l'Ecole des Golfs :

- Il s'agit tout d'abord des parents des jeunes. Leur rôle consiste à assurer parfois une présence et un accompagnement lors des compétitions hors du Club.(sauf Championnat de France U16 cf Chap V). Lors de ces déplacements les parents doivent en toutes circonstances adopter un comportement de réserve et de courtoisie à l'égard des Instances des autres Clubs et des autres parents .
- Les Délégués Sportifs ,représentant l'Association Sportive,qui encadrent soit des activités dans le cadre de l'EDG sous la responsabilité de l'Enseignant soit les déplacements d'épreuves organisées par le Comité de Gironde ,leur rôle consiste à s'assurer de la bonne logistique d'aide aux joueurs (balles de practice ..)et du dépôt de la feuille de match établie à l'avance par le Capitaine des Jeunes.
- Les responsables de l'Ecole de Golf et capitaine des jeunes voire d'autres bénévoles qui disposent d'une attestation de formation ASBC (Animateur Sportif Bénévole de Club) interviennent également dans tous les événements rythmant la vie de l'Ecole.

Deux commissions oeuvrent pour l'Ecole de Golf :

- **Le Comité de suivi de la Labellisation** chargé de la mise en place puis du suivi dans la durée du Label obtenu.  
Ce Comité est composé des deux Directeurs des Golfs ( Alexis MARCHIVE-UGolf Ardilouse- et Benoit CLERICI-U CPA Baganais- ) , des deux enseignants ( Victor BON U Golf- et Alexandre GUILLAUME-U CPA- ) ,du Responsable et capitaine de l'Ecole des Golfs et du Président de la Commission sportive de l'ASGL(Jean Paul ROUMAT).
- **La Commission des jeunes** :
  - Constituée des deux représentants des Jeunes site Ardilouse et site Baganais  
Ses membres sont les mêmes que le Comité de suivi Projet de Labellisation les comptes rendus de réunions sont commentés en Commission Sportive de l'ASGL .
  - Des réunions avec les parents sont organisées deux fois dans l'année à la rentrée scolaire et en fin d'année,)en présence du Responsable de l'Ecole des Golfs,des enseignants et du Président de la Commission sportive.
  - Des entretiens -bilans -avec les parents sont organisés afin de faire un point individuel sur l'évolution sportive de leur enfant (enseignant/responsables de l'EDG) .
  - La communication avec les parents est d'une manière générale réalisée par le responsables de l'EDG sous forme de mails ou de newsletter .

## **VII - Conditions d'exclusion ou de suspension de l'élève :**

Le non respect - tant par l'élève que par les parents - d'un ou plusieurs items énoncés dans les chapitres : III,IV,V;VI.  
Peut entraîner la suspension temporaire ou définitive- de l'élève sans remboursement des frais réglés lors de l'inscription .  
Un Conseil de discipline composé de tout ou partie des membres de la COMMISSION SPORTIVE de l'ASGL se réunirait pour statuer sur le degré de sanction retenu : exclusion temporaire ou définitive, lequel serait ensuite signifié aux parents.

## **VIII - Responsabilité :**

Les Directions des Golfs de l'Ardilouse-UGolf- et du Baganais-U CPA- ainsi que leurs enseignants d'une part ,et l'ASGL ainsi que ses divers intervenants bénévoles d'autre part, déclinent toute responsabilité en dehors des heures de cours et de trajet ainsi qu'en cas de perte ou de vol de matériel et/ou autres objets personnels d'un élève .

Ce Règlement est établi afin de rappeler les engagements de chacun .

Un exemplaire dudit Règlement est adressé par courrier électronique aux parents par l'intermédiaire du Président de la Commission Sportive .

Fait à Lacanau le 6 Décembre 2017  
Jean Paul ROUMAT  
Président de la Commission Sportive